



Conseil de sécurité

Soixante-quatorzième année

8504^e séance

Mardi 9 avril 2019, à 10 h 10

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Heusgen	(Allemagne)
<i>Membres :</i>	Afrique du Sud	M. Matjila
	Belgique	M. Pecsteen de Buytswerve
	Chine	M. Yao Shaojun
	Côte d'Ivoire	M. Ipo
	États-Unis d'Amérique	M. Cohen
	Fédération de Russie	M. Nebenzia
	France	M. Delattre
	Guinée équatoriale	M. Ndong Mba
	Indonésie	M. Djani
	Koweït	M. Alotaibi
	Pérou	M. Meza-Cuadra
	Pologne	M. Lewicki
	République dominicaine	M. Trullols Yarba
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M ^{me} Pierce

Ordre du jour

Exposé du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Exposé du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, M. Filippo Grandi, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne maintenant la parole à M. Grandi.

M. Grandi (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de m'avoir invité aujourd'hui, et de représenter un pays qui a été et qui est l'un des plus fervents défenseurs de la cause des réfugiés au plan national, en Europe et dans le monde.

De mon point de vue, qui est sans aucun doute partagé par les membres du Conseil de sécurité, le monde est confronté à des défis de taille. Je mettrai l'accent sur les défis que j'observe. Je voudrais, tout d'abord, mettre en évidence le contexte, qui est marqué par une stigmatisation sans précédent des réfugiés et des migrants – un contexte dans lequel les réponses traditionnelles apportées aux crises des réfugiés s'avèrent de plus en plus inadaptées, et un contexte dans lequel ces crises semblent nous dépasser.

Je pense qu'il serait utile, avant toute chose, de rappeler pour qui cette situation est une crise. C'est une crise pour les mères, qui, accompagnées de leurs enfants, cherchent à fuir la violence des bandes organisées. C'est une crise pour les adolescents qui veulent fuir la guerre, les violations des droits de l'homme et la conscription forcée. C'est une crise pour les gouvernements des pays aux ressources limitées, qui doivent ouvrir leurs frontières à des milliers de réfugiés. Pour eux, c'est une crise.

Cependant, il est, selon moi, inexact de présenter cette situation comme une crise mondiale impossible à gérer. En faisant preuve de volonté politique, que les membres du Conseil dans cette salle représentent au plus haut niveau, et en prenant des mesures plus adaptées, telles que consacrées par le pacte mondial sur les réfugiés, qui a été adopté en décembre dernier par

l'Assemblée générale dans sa résolution 73/151, il est possible et urgent de remédier à ces crises.

Comme je l'ai dit par le passé, le Conseil de sécurité a un rôle crucial à jouer en la matière. Je vais à présent mettre rapidement l'accent sur trois domaines : premièrement la fonction principale du Conseil de sécurité, c'est-à-dire régler les crises relatives à la paix et à la sécurité; deuxièmement, l'aide apportée aux pays qui accueillent le plus grand nombre de réfugiés; et troisièmement, la collaboration pour lever les obstacles aux solutions, en particulier le retour des personnes dans leur pays d'origine.

Premièrement, en ce qui concerne la collaboration pour résoudre les crises, je me concentrerai sur la situation en Libye. Toutefois, avant de poursuivre, je tiens à rappeler que la plupart des 70 millions de personnes déplacées ou réfugiées fuient un conflit. Si les conflits étaient prévenus ou réglés, la plupart des flux de réfugiés disparaîtraient. Pourtant, nous observons que les approches adoptées en matière de rétablissement de la paix sont très fragmentées et que celles adoptées en matière de consolidation de la paix sont très insuffisantes. Nous constatons que beaucoup d'efforts sont déployés pour traiter les symptômes, et non pour s'attaquer aux causes.

La Libye en est une parfaite illustration, et je sais très bien qu'il s'agit d'une question inscrite à l'ordre du jour à l'examen du Conseil, compte tenu des récents événements. Je voudrais exprimer aux membres du Conseil mes vues sur la Libye. Comme les membres le savent, nous travaillons de concert avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) pour aider les Libyens déplacés à l'intérieur de leur propre pays, mais aussi les réfugiés et les migrants qui sont bloqués en Libye. Nombre d'entre eux ont fui d'autres conflits et se retrouvent maintenant pris dans un nouveau conflit.

Les conditions de sécurité ont toujours été très précaires en Libye. Depuis la semaine dernière, les conditions de sécurité et cette situation ont atteint un point de rupture. Comme les autres organismes des Nations Unies, nous avons réduit nos effectifs. S'il est possible de rester dans le pays, nous le ferons, mais notre travail y est extrêmement difficile et dangereux. Je me suis rendu sur place à deux reprises, et je n'ai jamais ressenti un tel sentiment d'insécurité. En dépit des circonstances actuelles, nous avons essayé d'accéder au centre de détention, où des réfugiés et des migrants sont détenus. Nous sommes parvenus, hier ou ce matin,

à placer 150 personnes en lieu sûr, mais ce n'est qu'une goutte d'eau dans l'océan.

La Libye illustre bien les difficultés auxquelles nous nous heurtons dans de nombreux conflits, par exemple au Yémen, pays dont le Conseil parle si souvent : insécurité, problèmes d'accès pour notre personnel et insuffisance relative des ressources. En ce qui concerne la Libye, le plus urgent c'est que le Conseil agisse à l'unisson pour mettre fin à l'escalade militaire actuelle, et qu'il demande instamment que les civils soient épargnés, notamment les réfugiés et les migrants qui sont bloqués dans le pays. Je me fais l'écho, à cet égard, de l'appel lancé hier par le Secrétaire général. Si nous y parvenons, nous devons alors en fin de compte agir dans l'unité en vue de nous attaquer aux causes du conflit. Ce sera plus difficile de nos jours, mais ce sera nécessaire si nous voulons éviter un conflit prolongé, qui entraînerait sans doute de nouveaux déplacements et entraverait toute action en faveur des réfugiés et des migrants, avec des conséquences difficiles à prévoir.

Il est bon d'examiner les enseignements que nous avons tirés en Libye au cours des derniers mois. Des ressources considérables ont été consacrées au renforcement des moyens des garde-côtes afin d'endiguer les flux vers l'Europe, mais l'on n'a pas suffisamment investi dans la paix et la stabilité du pays. Ces efforts n'ont pas été efficaces. Les garde-côtes libyens ne sont pas en mesure de sauver efficacement les personnes en mer, et la détention des réfugiés et des migrants, dans des conditions abominables et inacceptables, reste le procédé le plus utilisé dans le pays.

Je suis vraiment convaincu qu'il est essentiel d'être plus stratégique des deux côtés de ces flux constants, comme nous l'a appris l'expérience. Nous devons examiner les causes profondes qui expliquent que les personnes fuient leur pays, telles que les conflits et la pauvreté. En Europe, où les personnes continueront inévitablement de se rendre, nous devons essayer d'établir un système d'accueil fondé sur une solidarité partagée, malgré les difficultés politiques qui se posent.

Deuxièmement, j'aimerais aborder la question des pays d'accueil. Je sais qu'il est difficile de mettre en œuvre des solutions politiques dans le monde actuel, c'est pourquoi nous devons avoir des attentes réalistes. Les déplacements forcés ne sont pas près de disparaître, et nous devons gérer efficacement ce phénomène. Certains pays ont adopté de très bonnes approches, en partenariat avec les donateurs – certains membres du Conseil sont de généreux donateurs –, mais aussi

avec les acteurs du développement, tels que la Banque mondiale, et le secteur privé. L'on peut citer de très nombreux exemples en Afrique, notamment l'Éthiopie, l'Ouganda, le Kenya et le Niger. Cependant, l'appui s'avère très souvent insuffisant.

À ce propos, je voudrais aborder le cas du Venezuela. Le Conseil s'est, à juste titre, beaucoup concentré sur ce qui se passe dans ce pays. Sauf erreur de ma part, une séance spéciale du Conseil de sécurité sera consacrée demain à cette question. À cet égard, nous sommes d'accord avec les autres organismes des Nations Unies. Nous devons, de concert avec les autres, demander qu'une solution politique soit trouvée sans plus tarder à cette crise. Toutefois, il importe de ne pas oublier – et je crains parfois que le Conseil oublie – l'autre dimension de cette crise, l'exode des populations. Trois millions et demi de Vénézuéliens ont quitté le pays. En ce qui concerne les réfugiés et les migrants, l'OIM et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) travaillent ensemble, car il s'agit d'un groupe très hétérogène de personnes. La Colombie, le Pérou, l'Équateur et le Brésil sont les pays les plus touchés, mais en tout, environ 15 pays accueillent des Vénézuéliens.

La solidarité latino-américaine, une fois de plus, est remarquable. En ce moment même, les pays de la région sont en train de conclure une importante réunion à Quito, dans le cadre du processus de Quito, en vue de forger une plus grande coopération régionale afin de répondre à la situation au Venezuela. J'appelle ces pays à garder leurs portes ouvertes, malgré le fardeau que cette situation fait peser sur eux, et à réduire les restrictions imposées aux Vénézuéliens.

L'appui à ces pays doit s'accroître bilatéralement par l'intermédiaire de l'ONU – notre appel à répondre à la crise humanitaire dans cette région est l'un des moins bien financés au niveau mondial – et, bien entendu, et surtout, par l'intermédiaire des institutions financières internationales. Faute de quoi, ces gouvernements seront également exposés politiquement dans leur propre pays et subiront le fardeau d'une masse insoutenable de centaines de milliers de Vénézuéliens.

Quatre-vingt-cinq pour cent des réfugiés du monde vivent dans des pays pauvres ou à revenu intermédiaire. C'est là que se trouve la crise, notamment la situation au Venezuela. En conséquence, j'appelle les pays à renforcer leur appui. Cette hospitalité ne doit pas être tenue pour acquise, comme c'est le cas non seulement en Colombie ou au Pérou, mais également au Liban et

au Bangladesh. Je pourrais citer bien d'autres exemples. Le pacte mondial fournit un schéma d'exécution pour de meilleures réponses – un schéma d'exécution qui n'est pas seulement humanitaire mais qui va au-delà du moyen et du long terme. C'est un type de réponse qui est essentiel du point de vue humanitaire, mais également, et c'est la perspective du Conseil, pour la stabilité de l'ensemble de la région, et qui donc, de ce fait, intéresse directement le Conseil.

Le troisième et dernier point que je souhaite soulever concerne le fait que des solutions aux déplacements forcés existent et sont possibles même dans des circonstances difficiles, mais nous devons travailler ensemble pour surmonter les obstacles, en particulier ceux qui empêchent les individus de rentrer dans leur pays. Dans le contexte que j'ai décrit, nous sommes de plus en plus confrontés à un type de scénario, où la paix n'est pas complètement établie mais où la situation évolue en ce sens. Cette situation a souvent pour conséquences que des pressions sont exercées sur les réfugiés pour qu'ils retournent dans leurs pays dans des circonstances moins qu'idéales, mais aussi que certains réfugiés décident de le faire, en dépit de ces circonstances.

Contrairement à certaines perceptions, le HCR ne bloque pas les retours. Nous ne bloquons pas les retours. Nous pensons que le retour est un droit, mais que faire le choix de ne pas revenir si les circonstances ne le permettent pas, en l'absence de sécurité et d'un appui de base, est aussi un droit. En d'autres termes, nous voulons lancer un nouvel appel pour que le choix fait librement et en toute connaissance de cause par les réfugiés soit respecté et pour que les retours aient lieu – selon la formule qui est presque devenue un slogan – dans des conditions de dignité et de sécurité. À cet égard, la clef est l'action que nous pouvons mener ensemble pour éliminer les obstacles au retour.

Le cas de la Syrie est bien évidemment un exemple typique. La grande majorité des quelque 6 millions de réfugiés syriens au Moyen-Orient souhaitent rentrer chez eux. C'est ce qu'ils nous disent dans nos sondages, mais ils ne sont pas tous d'accord. La majorité d'entre eux hésitent encore à le faire aujourd'hui. Il importe de considérer la question du point de vue des réfugiés. Ils ont trois types de préoccupations : des préoccupations matérielles, comme le logement, les services et les emplois; des préoccupations d'ordre sécuritaire, notamment la conscription et les repréailles en général; et les obstacles juridiques et administratifs liés aux

biens et aux papiers d'identité. Sur toutes ces questions, nous avons noué un dialogue assez constructif avec le Gouvernement syrien, et je tiens à remercier la Fédération de Russie d'avoir appuyé ce dialogue.

Mais nous avons besoin d'actions et de réponses plus rapides de la part de la Syrie, ainsi que d'un accès pour le HCR et le personnel des Nations Unies aux zones où les déplacés reviennent afin d'instaurer et de renforcer la confiance dont ils ont désespérément besoin pour faire ce choix très difficile. En attendant, je manquerais à mon devoir si je ne disais pas que l'aide aux pays qui accueillent des réfugiés, à savoir le Liban, la Jordanie, la Turquie, l'Égypte et l'Iraq, qui accueilleront ces réfugiés en grand nombre pendant un certain temps encore, doit être maintenue.

Je voudrais également mentionner, comme je l'ai fait à plusieurs reprises ici, au Conseil, la situation au Myanmar. Comme les membres du Conseil le savent, le Programme des Nations Unies pour le développement et le HCR ont conclu un mémorandum d'accord avec le Gouvernement du Myanmar en juin 2018. La mise en œuvre a été très lente, et rendue plus lente encore par les conditions de sécurité dans le nord de l'État rakhine, avec l'offensive de l'Armée du salut des Rohingya de l'Arakan, que les membres du Conseil connaissent bien. Nous avons récemment reçu des informations faisant état de violences contre des civils, qui ont provoqué de nouveaux déplacements, ce qui est évidemment préoccupant.

Je suis heureux de signaler, ce que je n'ai pas été en mesure de faire auparavant, que le Gouvernement du Myanmar a très récemment autorisé l'exécution de 34 projets. Ce nombre peut sembler élevé, mais il est dérisoire par rapport à ce qui doit être fait. Nous devrions mettre en œuvre des centaines de projets. Il est bon de maintenir cet élan. J'espère me rendre bientôt au Myanmar à cette fin précise. Le développement sans exclusive, de toutes les communautés, est important, mais, comme je l'ai souvent dit, il ne suffit pas de briser ce cycle d'exclusion, de déplacement et de retour fragile qui prévaut depuis des décennies. Au risque de paraître répétitif, je voudrais répéter que les retours doivent se faire sur une base volontaire. Je pense que tout le monde est d'accord sur ce point. Le rétablissement de la sécurité est essentiel à cet égard, comme il l'est à la mise en œuvre des recommandations de la Commission consultative sur l'État rakhine, en particulier en ce qui concerne les voies d'accès à la citoyenneté et aux papiers d'identité, l'accès aux services et la fin des inégalités devant la loi

qui sont caractéristiques de cette situation et touchent la communauté rohingya.

Je pense qu'il serait utile de continuer à insister pour que le Gouvernement du Myanmar envoie quelques signaux visibles, notamment en ce qui concerne la liberté de circulation des Rohingya qui n'ont pas quitté le pays; le règlement du problème des déplacés qui sont confinés dans des camps dans des circonstances très difficiles; ou la lutte contre les propos haineux dont nous sommes périodiquement témoins dans les médias sociaux, dirigés contre les Rohingya.

En attendant, n'oublions pas que, à l'instar de la situation en Syrie, le Bangladesh accueille 1 million de personnes dans des conditions difficiles. Je me rendrai dans ce pays dans quelques semaines, avec des représentants du Bureau de la coordination des affaires humanitaires et de l'OIM. Ce sera pour moi l'occasion de rappeler que nous avons besoin d'un appui international pour au moins garantir la dignité des personnes qui connaissent un exil difficile.

Je terminerai par quelques remarques qui me ramèneront à mon point de départ. Comme les membres du Conseil le savent peut-être, je suis fonctionnaire international et je travaille avec des réfugiés depuis plus de trois décennies. Au cours de ma carrière, j'ai été témoin de beaucoup de solidarité, voire d'héroïsme, dans certaines des réponses qui sont apportées sur le terrain, avec l'appui du Conseil de sécurité. Que le Conseil ne s'y trompe pas, je constate que cette solidarité est encore très forte lorsque je voyage dans le monde et que je parle de cette question, chaque jour, dans de nombreux pays.

Cependant, au cours de ces trois décennies et demie, je n'ai jamais vu une telle toxicité, un tel poison, dans le discours politique, dans les médias, dans les médias sociaux et même dans les discussions et conversations quotidiennes sur cette question. Cette toxicité se concentre souvent, malheureusement, et tragiquement, sur les réfugiés, les migrants et les étrangers. Cela doit nous préoccuper tous. Ce que nous avons vu à Christchurch, en Nouvelle-Zélande, est aussi le résultat de ce discours politique toxique. Mais prenons exemple sur la réaction exemplaire du peuple et des dirigeants néo-zélandais, qui ont répondu à cette tendance toxique de manière ferme et organisée, en réaffirmant les valeurs qui sous-tendent la solidarité apportée aux réfugiés et en réaffirmant – comme le font les objectifs de développement durable – que nos sociétés ne seront pas véritablement prospères, stables et pacifiques si elles n'incluent pas tout le monde.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Grandi de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

J'encourage de nouveau les membres à profiter du fait que le Haut-Commissaire est ici pour la première fois depuis la fin de 2017 pour lui poser des questions à ce sujet et avoir des réponses afin que cette séance soit plus interactive.

Le premier orateur est le représentant de la Guinée équatoriale. Étant donné qu'il parle au nom du groupe des membres africains du Conseil de sécurité, je pense que les membres seront tous d'accord pour dire qu'il mérite deux tours de sablier.

M. Ndong Mba (Guinée équatoriale) (*parle en espagnol*) : En effet, je prononce cette déclaration au nom des trois membres africains du Conseil de sécurité, à savoir la Côte d'Ivoire, l'Afrique du Sud et la Guinée équatoriale, un groupe que j'ai l'honneur de présider. Merci de m'accorder deux tours de sablier, j'en espérais trois mais deux suffisent.

Nous remercions l'Allemagne d'avoir organisé cette séance d'information sur les réfugiés, dont nous estimons qu'elle arrive à point nommé. Nous remercions sincèrement M. Filippo Grandi, Haut-Commissaire pour les réfugiés, de son exposé détaillé sur la situation des réfugiés dans le monde, qu'il a illustrée par ses statistiques inquiétantes sur le nombre de réfugiés dans différentes parties du monde, ce qui nous a permis de mieux comprendre qu'il est urgent d'apporter une solution pratique à la situation difficile des réfugiés. Nous saisissons cette occasion pour féliciter le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) des efforts qu'il déploie pour s'acquitter de son mandat en mettant en place des programmes de protection des réfugiés dans des conditions difficiles.

Les conflits sont les principaux facteurs de déplacements forcés. Cette réalité exige que nous luttons contre les causes structurelles des conflits armés, ce qui suppose d'adopter des stratégies collectives à long terme. Le rôle des États dans la recherche de solutions politiques et diplomatiques préventives est primordial. L'ampleur des chiffres actuels, décrite par le Haut-Commissaire pour les réfugiés, nous rappelle que nous assistons à un moment de l'histoire de l'humanité où nous avons dépassé le nombre le plus élevé jamais enregistré. En tant qu'États, nous avons l'obligation de réagir immédiatement.

Le continent africain est également touché par des déplacements forcés massifs, et il accueille un tiers de la population mondiale déplacée. Nous sommes conscients de la crise de réfugiés qui touche notre continent. Pour y faire face, l'Union africaine s'est engagée à mettre en œuvre des mesures spécifiques. À cet égard, dans le cadre de sa vision à long terme, incarnée par l'Agenda 2063, la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine a adopté en 2016 une position africaine commune sur l'efficacité humanitaire sur le continent, la décision 604 (XXVI). Cette position africaine commune définit la nouvelle architecture humanitaire en Afrique, qui englobe la création d'un organisme humanitaire africain chargé de l'action humanitaire. La nouvelle architecture humanitaire met également l'accent sur la lutte contre les causes profondes et l'apport de solutions durables, ainsi que sur le renforcement de la capacité des États et des autres parties intéressées à faire face aux problèmes que posent les déplacements forcés sur le continent.

Dans ce contexte, la Conférence des chefs d'État qui s'est tenue à Nouakchott, en Mauritanie, en juillet 2018 a adopté la décision 707 (XXXI), qui proclame l'année 2019 « Année des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées en Afrique : vers des solutions durables au déplacement forcé en Afrique ». De même, nous sommes fiers que le Président de la Guinée équatoriale, S. E. M. Obiang Nguema Mbasogo, ait été désigné comme garant de cette décision et de cette initiative.

Nous pensons que les initiatives africaines visant à encourager les réfugiés doivent être conformes aux efforts internationaux et recevoir un appui. À cet égard, nous saluons les sentiments exprimés dans le pacte mondial sur les réfugiés en 2018, qui montrent la volonté de la communauté internationale de gérer plus efficacement le grand nombre de déplacements. Nous félicitons les pays qui ont ouvert leurs frontières pour accueillir des réfugiés en dépit de leurs ressources limitées, et nous prions la communauté internationale d'honorer l'engagement qu'elle a pris d'en partager la charge et la responsabilité. Nous tenons à mentionner spécifiquement le Bangladesh.

Cette année, l'Union africaine commémorera deux anniversaires de traités clés relatifs aux déplacements forcés, à savoir le cinquantième anniversaire de la Convention de l'Organisation de l'unité africaine régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique, adoptée en 1969,

et le dixième anniversaire de la Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique, également connue sous le nom de Convention de Kampala et adoptée en 2009. Nous espérons que tous ces instruments juridiques ont pour but d'améliorer la vie des réfugiés. Nous accueillons avec satisfaction la collaboration entre l'Union africaine et le Bureau du Secrétaire général, le HCR et les autres parties intéressées.

Pour terminer, nous réitérons que tous les États doivent s'unir pour défendre la cause des réfugiés et nous sommes pleinement déterminés à collaborer afin d'accomplir cette tâche urgente.

J'ai une question pour M. Grandi. Quelles modalités envisage-t-il en vue d'instaurer un partenariat solide entre le HCR et l'Union africaine pour appliquer concrètement la décision prise par les chefs d'État à Nouakchott et apporter des solutions durables afin de régler le problème des déplacements forcés en Afrique?

M. Djani (Indonésie) (*parle en anglais*) : Nous notons avec une profonde préoccupation que selon le dernier rapport du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, *Tendances mondiales 2017 – Déplacements forcés*, 68,5 millions de personnes ont été déplacées de force par des crises humanitaires diverses, dont 25,4 millions de réfugiés et de demandeurs d'asile.

Nous estimons que trois grands défis se posent qui doivent être considérés comme des priorités. Le premier a trait aux conflits émergents qui aggravent des crises humanitaires existantes. Dans son rapport sur les tendances au milieu de l'année 2018 intitulé *Mid-Year Trends 2018*, le HCR mentionne que 5,2 millions de personnes supplémentaires ont été déplacées de force durant la première moitié de l'année 2018 du fait de nouveaux conflits. Le deuxième défi porte sur les solutions durables ne sont pas correctement mises en œuvre. Selon le rapport du HCR pour 2018, 1,4 million de réfugiés doivent être réinstallés et rapatriés volontairement de toute urgence. Le troisième défi à relever, c'est l'important déficit de financement. En 2019, le HCR aura besoin d'un appui financier de 8,7 milliards de dollars, et la somme disponible n'est actuellement que de 1,685 milliard de dollars. Voici quels sont les problèmes.

Un tableau aussi sombre suscite une vive préoccupation pour les pays de transit, en particulier les pays en développement tels que l'Indonésie. Nous

accueillons actuellement plus de 14 000 réfugiés et demandeurs d'asile originaires de 47 pays, qui attendent d'être réinstallés dans des pays tiers ou de rentrer volontairement dans leurs pays d'origine. L'Indonésie est évidemment déterminée à apaiser la souffrance humaine en période de crise humanitaire. En 2016, nous avons promulgué un décret présidentiel pour venir en aide aux réfugiés, allant au-delà de nos obligations internationales.

Par ailleurs, l'Indonésie collabore étroitement avec le HCR et l'Organisation internationale pour les migrations dans le cadre de leurs mandats pour parvenir à une solution. Je conviens avec M. Grandi que les mots clefs sont « gestion » et « collaboration ». Malheureusement, en ce qui concerne cette collaboration, le nombre de réfugiés réinstallés après un séjour en Indonésie a continué de baisser, passant de 1 200 en 2016 à seulement 508 en 2018. Ce n'est là qu'un petit exemple de la tendance alarmante que l'on observe en matière de réinstallation. Si l'on examine ces chiffres, on constate également une tendance à la baisse dans le monde en ce qui concerne l'acceptation des réfugiés. Nous devons absolument faire quelque chose face à ce phénomène.

Nous sommes d'avis qu'il y a un certain nombre d'approches qui doivent être envisagées pour relever les défis de la crise mondiale des réfugiés. Premièrement, nous devons nous attaquer aux causes profondes des crises humanitaires en intégrant, par exemple, le lien entre la paix, la sécurité et le développement, en établissant une cohérence au sein du système des Nations Unies et en regardant au-delà des causes profondes évidentes, telles que les conflits ou la pauvreté, comme l'a dit M. Grandi, afin de tenir compte également de causes nouvellement identifiées, telles que les changements climatiques.

Deuxièmement, nous devons promouvoir un processus participatif inclusif et une approche multipartite. Une synergie plus étroite entre l'ONU et les entités régionales et nationales, ainsi que les acteurs humanitaires et les parties prenantes, permettrait de renforcer l'efficacité des opérations humanitaires. Un processus participatif est nécessaire non seulement dans les pays d'origine mais aussi dans les pays de transit et de destination. Comme l'a mentionné M. Grandi, le fardeau qui pèse sur les pays de transit ne cesse de s'alourdir. Il est impératif de trouver des financements plus novateurs et d'étudier les domaines de collaboration possibles avec le secteur privé et les organisations non gouvernementales afin de combler le déficit de

financement de l'aide humanitaire, non seulement dans les pays de transit et d'accueil, mais aussi dans les pays d'origine, où les causes profondes peuvent être des difficultés économiques susceptibles de conduire à des conflits.

Enfin, le pacte mondial sur les réfugiés devrait servir de guide aux parties à la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et à son Protocole afin d'améliorer la gestion des réfugiés, compte étant tenu des ressources, des capacités et des obligations internationales propres à chaque pays. Dans les circonstances actuelles, on ne saurait trop insister sur l'importance de ce pacte. Les États Membres de l'ONU devraient y adhérer afin d'envoyer le message que nous ne fermons pas la porte aux réfugiés qui ont besoin de notre appui collectif. Les États Membres devraient, en outre, souscrire à la fois au pacte mondial sur les réfugiés et au pacte mondial sur les migrations, car le refus de l'un ou de l'autre enverrait un mauvais signal à de nombreuses personnes désespérées dans les camps de réfugiés.

Afin de contribuer à une séance interactive, je voudrais poser une question à propos de la remarque faite par M. Grandi en ce qui concerne le choix de certains réfugiés de ne pas rentrer chez eux. Quelle autre option ont-ils lorsque les pays qui sont censés les accepter ferment leurs portes? Si leurs portes sont fermées, la situation des réfugiés restera incertaine et le fardeau incombera aux pays de transit.

Le Haut-Commissaire a également parlé du moyen et du long terme. Ma délégation est d'accord avec cette perspective, mais ce qui est le plus important pour les réfugiés à présent, ce sont des solutions maintenant et le règlement de leurs problèmes immédiats.

Pour terminer, le message important de cette séance devrait être que la solidarité existe toujours au sein de la communauté internationale et que les réfugiés n'ont pas été oubliés et ne le seront jamais.

M. Yao Shaojun (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie M. Grandi, Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, de son exposé.

Aujourd'hui, la population mondiale de réfugiés augmente d'année en année et la situation des réfugiés ne cesse de se détériorer. Les guerres et les conflits restent les principaux facteurs qui contribuent à ce problème. Les pays en développement, qui accueillent la majorité des réfugiés dans le monde, sont soumis à de fortes pressions sociales et économiques. Dans le même temps, nous avons vu diminuer la volonté de la

communauté internationale d'apporter son concours et de combler le fossé grandissant entre les besoins humanitaires et l'aide financière, nous avons assisté à des sentiments xénophobes de toutes parts et à une politisation croissante de la question des réfugiés. La situation internationale des réfugiés reste sombre.

L'année dernière, l'Assemblée générale a adopté le pacte mondial sur les réfugiés, qui représente une initiative positive de la communauté internationale en matière de coopération en vue de résoudre les problèmes des réfugiés. Faisant fond sur la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et son Protocole de 1967, ce pacte marque également une étape importante vers une gouvernance mondiale des réfugiés. La Chine se félicite de ce résultat et appuie le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), dirigé par le Haut-Commissaire, M. Grandi, dans les efforts qu'il déploie pour faciliter la pleine communication entre les parties en vue de la mise en œuvre progressive du pacte.

La Chine estime que, dans le respect de la souveraineté nationale, une approche globale du problème des réfugiés est nécessaire pour s'attaquer à la fois aux symptômes et aux causes profondes.

Premièrement, la communauté internationale, en particulier les pays qui ont la capacité et la responsabilité de le faire, doit accroître son appui et son assistance aux pays et communautés d'accueil, et éliminer la xénophobie et la discrimination à l'égard des réfugiés. Il convient de respecter en particulier le rôle des gouvernements nationaux concernés dans le règlement des problèmes des personnes déplacées.

Deuxièmement, des efforts doivent être faits pour s'attaquer aux causes profondes de la question des réfugiés et des déplacements, régler pacifiquement les différends, réduire les conflits armés, éliminer l'extrême pauvreté et promouvoir le développement économique. Ce n'est qu'en s'attaquant aux causes profondes telles que la guerre, les conflits et la pauvreté que l'on pourra trouver des solutions fondamentales aux problèmes des réfugiés. Le Conseil de sécurité doit, conformément au mandat de la Charte des Nations Unies, intensifier ses efforts pour trouver des solutions politiques aux problèmes des points chauds.

Troisièmement, il est nécessaire de respecter les normes humanitaires internationales fondamentales d'objectivité, de neutralité et de non-politisation. Il s'agit là d'un fondement important pour le développement robuste de la cause internationale de la protection des

réfugiés. À l'heure de traiter les questions relatives aux réfugiés, la communauté internationale doit respecter le principe d'objectivité et de neutralité et s'abstenir de s'ingérer dans les affaires intérieures des pays concernés, afin d'éviter de politiser et d'utiliser à mauvais escient les mécanismes internationaux de protection des réfugiés. La Chine entretient depuis longtemps de bonnes relations de coopération avec le HCR, tout en continuant à fournir une aide humanitaire par les voies bilatérales et multilatérales afin d'améliorer les conditions de vie des réfugiés et des communautés d'accueil partout dans le monde. La Chine continuera de renforcer sa coopération avec le HCR dans les domaines de l'aide humanitaire et de l'aide au développement et de collaborer avec toutes les parties pour contribuer à l'amélioration de la gouvernance mondiale des réfugiés.

M. Trullols Yabra (République dominicaine) (*parle en espagnol*) : Nous remercions le Haut-Commissaire Grandi de son exposé aujourd'hui.

La République dominicaine se félicite de la convocation de la présente séance et s'associe à l'aspiration collective de répondre aux besoins des millions de personnes qui sont contraintes de quitter leur foyer en raison de conflits armés, de violences, de violations des droits de l'homme et de persécutions. Nous sommes particulièrement intéressés par la recherche de mécanismes permettant de faire face aux graves problèmes et défis qui découlent de ces déplacements de population et qui se posent aux communautés d'accueil. Nous considérons qu'il est nécessaire d'associer les personnes déplacées à cette quête afin de répondre à leurs besoins spécifiques.

Aujourd'hui, il y a profusion d'images de personnes déplacées, de souffrances humaines, de rêves brisés, de mères priant pour rentrer chez elles, de pères désireux de travailler à nouveau et d'enfants qui rêvent de vivre leur enfance. C'est le cas de Joury, une réfugiée syrienne de 12 ans qui vit dans un camp de réfugiés en Jordanie et dessine des jardins, parce que c'est ce dont elle se souvient de son pays natal, croyant ne jamais pouvoir y retourner.

En Afghanistan aussi, on estime que plus d'un millier de personnes, principalement des femmes et des enfants, sont déplacées chaque jour. C'est le cas de Shakila, réfugiée en Grèce, qui a quitté l'Afghanistan avec son mari et ses trois enfants à la recherche d'une vie meilleure, sans savoir si un jour elle la trouvera.

Au Soudan du Sud, la situation est critique. L'insécurité alimentaire a incité 4 millions de personnes à quitter leur foyer à la recherche d'un refuge. Leur situation est aggravée par les effets des changements climatiques, tels que la sécheresse et les inondations, qui ont entraîné des pénuries massives d'eau potable. C'est le cas d'Angelina, qui a quitté son village à plusieurs reprises. Angelina a dû nager dans des eaux profondes, son fils flottant sur une bache en plastique, pour trouver un abri, et dépend de l'aide humanitaire pour survivre. Elle serait heureuse si elle pouvait subvenir aux besoins de ses enfants, même s'il s'agissait de planter et de produire sa propre nourriture.

Au Myanmar, la situation n'en est pas moins urgente. La vague massive de Rohingya qui a traversé la frontière pour se réfugier à Cox's Bazar au Bangladesh représente plus d'un million de personnes qui dépendent de l'aide humanitaire pour couvrir leurs besoins essentiels. Nous citerons le cas de Daw Phyu, mère de quatre enfants, veuve, qui a quitté le Myanmar en juin 2012, laissant derrière elle sa fille qui vit avec un handicap. Elle l'a revue un mois plus tard et, en utilisant la langue des signes, lui a dit qu'elle était « triste ». Au bout de six années, Phyu Ma vivait toujours dans une cabane à une chambre à coucher, en attendant la première occasion de rentrer chez elle en sécurité.

En Somalie, la situation n'a rien de différent. Après 20 années de conflit et d'innombrables catastrophes naturelles, plus de 3 millions de Somaliens sont réfugiés ou déplacés, et les besoins alimentaires de près de 2,5 millions de personnes ne sont pas assurés. C'est la réalité de Hadija, une jeune femme de 22 ans, qui a dû abandonner son village avec ses deux enfants après avoir perdu son bétail à cause de la sécheresse, et qui attend dans un camp de réfugiés de retrouver une vie normale. Mais elle est l'une des 155 000 personnes de la même région qui dépendent à présent de la charité de leurs amis et de leurs familles et qui ont perdu l'espoir d'un avenir meilleur.

Face à cette détérioration, il est crucial que nous cherchions des solutions à cette crise. Nous considérons qu'il est important de renforcer et promouvoir une démarche qui associe action humanitaire et initiatives de développement afin de remédier aux causes profondes des conflits, d'assurer des solutions durables pour les réfugiés une fois qu'ils seront rentrés dans leurs régions d'origine, et de créer les conditions qui permettront d'accroître la résilience des communautés touchées.

Nous ne saurions continuer sans mentionner la situation de millions de Vénézuéliens qui ont dû quitter leur pays à la recherche de nourriture, de médicaments et de meilleures conditions de vie. Pour eux, abandonner leur domicile n'était pas une option, c'était une nécessité.

Pour terminer, nous avons conscience d'être confrontés à la crise de réfugiés la plus importante de l'histoire, et nous savons qu'elle constitue un énorme défi pour l'ONU, pour ses partenaires et pour les communautés d'accueil. Nous pensons en outre qu'il faut faire en sorte que la dignité humaine des réfugiés reste au cœur de toutes nos initiatives. Nous réaffirmons que, quel que soit le contexte, la réinstallation et le retour des réfugiés doivent se faire dans des conditions sûres et dignes, de manière volontaire et en toute connaissance de cause s'agissant des conditions sur place.

M^{me} Pierce (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, M. Grandi, de son exposé. À l'évidence, c'est un sujet qui touche de très nombreux membres du Conseil. Je tiens également à rendre hommage au Haut-Commissaire et à toute son équipe, y compris le personnel déployé dans le monde entier. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) s'occupe de populations qui connaissent probablement les pires circonstances de leur vie et le Haut-Commissariat et son équipe s'acquittent d'un incroyable travail dans des conditions d'insécurité croissante et face à des déplacements de plus en plus nombreux. J'espère qu'il transmettra nos remerciements.

Le Royaume-Uni contribue résolument au HCR, aussi bien dans le cadre du financement des activités de base que par sa quote-part nationale. Nous avons versé près de 100 millions de dollars l'an dernier. J'ai trouvé très intéressant ce que le représentant de la Guinée équatoriale a dit concernant l'intérêt que l'Union africaine porte à cette question, ainsi que sur sa volonté de créer une agence humanitaire. Il est gratifiant que les questions humanitaires suscitent un tel intérêt.

C'est le rôle, fondé sur des principes, que joue le HCR s'agissant de la question des retours qui fixe la norme internationale et la norme à l'aune de laquelle on doit juger ces conflits majeurs. Les retours font partie intégrante d'une solution clef durable. Il importe de rappeler que, pour la majorité des réfugiés comme pour les pays d'accueil, les retours sont, dans une certaine mesure, l'option privilégiée. Mais, comme l'a dit M. Grandi, ils ne sont pas toujours réalisables, et l'on se retrouve parfois face à des compromis plutôt délétères aux termes

desquels les réfugiés sont encouragés à retourner dans leur région d'origine dans des circonstances qui sont très loin d'être sûres, volontaires ou dignes. Je pense qu'il a raison de nous mettre au défi d'être plus stratégiques, et je serais heureuse qu'il en dise davantage à cet égard.

Lorsqu'on se penche sur les différents pays qu'il a évoqués, je crois qu'ils montrent bien que la réalité est difficile. J'ai trouvé préoccupants ses propos sur la Libye. Je regrette que le personnel soit sous pression. S'il y a quoi que ce soit d'autre qu'il puisse nous dire sur les mesures immédiates qui seraient utiles, cela alimenterait les discussions que nous espérons avoir sur la Libye dans le courant de la semaine.

En Syrie, nous ne sommes pas favorables aux retours lorsque les conditions ne le permettent pas et nous attendons du HCR qu'il continue de fixer la norme qui consiste à faire en sorte que les retours soient sûrs, dignes et volontaires.

En ce qui concerne le Myanmar, nous avons travaillé d'arrache-pied avec le HCR et le Programme des Nations Unies pour le développement pour tenter de contribuer à créer des conditions propices. Les 34 projets mentionnés par le Haut-Commissaire sont encourageants, mais ils ne sont assurément pas suffisants. Nous serions heureux qu'il nous en dise plus sur la manière exacte dont nous, membres du Conseil, pourrions aider à développer ces projets et qu'il nous indique où en est exactement le mémorandum d'accord avec le Gouvernement.

Cela étant dit, nous sommes conscients des défis que présente une situation telle que celle impliquant les Rohingyas, le Myanmar et le Bangladesh. Nous n'avons pas d'obsession idéologique quant au déroulement du processus de rapatriement aussi longtemps que les principes internationaux sont respectés. Demain aura lieu une séance d'information sur le Venezuela, au cours de laquelle les chiffres cités par le Haut-Commissaire trouveront toute leur pertinence. J'ai hâte d'entendre ce que les représentants du Pérou et de la Colombie auront à dire dans le courant de la semaine sur la charge que représentent les réfugiés.

Je voulais aborder le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. De notre point de vue, il représente une occasion majeure d'apporter des solutions de plus long terme, en examinant l'emploi, l'éducation et les infrastructures, ainsi que les moyens de subsistance envisageables mais, comme nous le savons tous, il faut l'appliquer d'une manière qui soutienne les

généreux pays et communautés d'accueil. Il me semble que l'approche mobilisant l'ensemble de la société qui est énoncée dans le Pacte mondial est probablement la démarche idoine, d'autant qu'elle met à contribution une combinaison d'acteurs compétents et, ce faisant, permet au HCR de se concentrer sur son mandat fondamental. Nous attendons avec impatience que se tienne le premier forum mondial sur les réfugiés en décembre, et nous sommes prêts à jouer notre rôle.

Enfin, j'ai été frappée par ce que M. Grandi a dit au sujet de la toxicité qui empoisonne le débat. Je crois que le Conseil doit revenir sur ce sujet. Lorsque nous examinons les situations de pays individuels, nous devons rappeler les principes humanitaires en jeu.

M. Lewicki (Pologne) (*parle en anglais*) : Avant tout, je remercie M. Filippo Grandi, Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, de son exposé très tonique. Je profite également de cette occasion pour me faire l'écho de mes collègues et le féliciter, ainsi que son personnel, de leur engagement, de leur travail quotidien et de l'aide qu'ils apportent à toutes ces pauvres gens aux prises avec des situations humanitaires très difficiles.

Rien que l'année dernière, 68,5 millions de personnes ont été déplacées de force. C'est un nombre éloquent et j'abonde dans le sens du Haut-Commissaire lorsqu'il dit que les afflux de réfugiés ne sont que le symptôme de conflits en cours, de violations systématiques et généralisées des droits de l'homme, de mauvaise gestion, de corruption économique, etc. De fait, tous ces réfugiés viennent à peine de cinq ou six pays inscrits à l'ordre du jour du Conseil de sécurité : M. Grandi a mentionné la Syrie, le Myanmar et la Libye; et je peux également ajouter l'Afghanistan, le Soudan du Sud, la Somalie et, enfin et surtout, un pays qui est notre proche voisin européen, l'Ukraine. Nous sommes face à plusieurs défis. Comme il l'a dit, nous devons œuvrer non pas à guérir des symptômes - ce ne serait pas suffisant - mais à remédier aux causes profondes de ces flux de réfugiés et de déplacés. Pour y parvenir de la manière la plus efficace, nous devons adopter une approche holistique. En 2005, tous nos dirigeants ont reconnu le lien entre sécurité, développement et droits de l'homme. Si nous, membres du Conseil, voulons nous nous attaquer à ces problèmes, nous devons les examiner sous ces trois angles.

Je voudrais aborder trois questions qui sont d'une grande importance pour la Pologne : le droit international humanitaire, la situation des enfants, et la situation des personnes handicapées.

Premièrement, la promotion et le respect du droit international humanitaire, du droit des réfugiés et du droit international des droits de l'homme sont essentiels pour assurer la protection de la vie, de la santé et de la dignité des personnes prises au piège du conflit. Cette année, alors que nous marquons le soixante-dixième anniversaire des Conventions de Genève et le vingtième anniversaire du programme de protection des civils, nous devons redoubler d'efforts et demander aux États et aux acteurs non étatiques de respecter, d'appliquer et de faire respecter partout dans le monde et sans équivoque le droit international humanitaire. En outre, le Conseil de sécurité et tous les États Membres de l'ONU doivent assurer la protection des activités humanitaires et la vie du personnel médical et humanitaire. Je salue aussi les efforts faits à cet égard par nos collègues allemand et français.

Les enfants comptent pour près de la moitié des populations réfugiées. Je suis moi-même père d'un enfant de 7 ans et il est difficile d'imaginer qu'il doive s'enfuir de notre foyer sans nourriture et sans possibilité d'aller à l'école. Les enfants sont particulièrement vulnérables et doivent bénéficier d'une assistance, d'une protection, de soins de santé, d'une éducation et d'un soutien psychosocial appropriés. Les femmes et les enfants sont exposés à l'immense menace que sont la traite et les violences sexuelles.

Les personnes handicapées se heurtent à des obstacles en matière d'accès à une aide humanitaire et à des soins de santé vitaux et sont les plus exposées au risque de violence, d'exploitation et d'exclusion des services disponibles. Je voudrais rappeler ce que disait le Secrétaire général de l'ONU, M. António Guterres, quant il occupait le poste de Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés :

« Trop souvent invisibles, trop souvent oubliés, et trop souvent négligés, les réfugiés handicapés sont parmi les populations déplacées qui sont les plus isolées, les plus socialement exclues et les plus marginalisées ».

Les déplacements forcés, qu'ils soient dus à des catastrophes ou liés à des conflits, provoquent d'immenses souffrances humaines. Garantir les droits de tous les groupes vulnérables et répondre à leurs besoins doit être au cœur de la réponse internationale à la question des réfugiés.

Je voudrais, pour conclure, remercier encore une fois le Haut-Commissaire Grandi de son exposé. Nous

appuyons les activités du Haut-Commissariat pour les réfugiés visant à préserver les droits et le bien-être des réfugiés à travers le monde. Nous voudrions encourager le Haut-Commissaire à faire plus souvent rapport au Conseil, en particulier lorsqu'une action rapide est nécessaire. La Pologne continuera d'œuvrer au Conseil de sécurité pour garantir la paix et prévenir les conflits.

Enfin, je voudrais demander au Haut-Commissaire comment il perçoit le processus de renforcement du lien non seulement entre la sécurité et le développement, mais également avec les droits de l'homme – ce troisième pilier que nous devons pas oublier – pour faire face aux différentes situations humanitaires dans le monde.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la Pologne, qui a pu, je crois, prendre un peu du temps du représentant de la Chine, dont la déclaration a été plus brève.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, j'ai une idée innovante concernant le sablier : placez-le horizontalement quand je prends la parole.

(*l'orateur poursuit en russe*)

Nous souhaitons la bienvenue parmi nous au Conseil au Haut-Commissaire pour les réfugiés et nous le remercions de son exposé. Nous sommes très reconnaissants au Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) du travail efficace qu'il effectue dans des situations de crises humanitaires majeures dans le monde, qui entraînent des flux massifs de réfugiés. Nous espérons que le nouveau pacte mondial sur les réfugiés, dont mon pays a appuyé l'adoption, permettra de renforcer le régime international de protection des réfugiés.

L'aide fournie aux réfugiés et aux apatrides est aujourd'hui un élément crucial des efforts complexes visant à maintenir la paix, la sécurité et la stabilité internationales. Nous sommes nous aussi préoccupés par la situation migratoire difficile en Europe, causée notamment par l'arrivée non contrôlée et continue de personnes en provenance du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord. Les cas de décès en mer et la présence d'enfants non accompagnés dans les flux migratoires mixtes sont particulièrement préoccupants. Nous nous sentons contraints de dire une fois encore que cette situation est, pour une grande part, la conséquence de l'ingérence irresponsable dans les affaires intérieures d'États du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord. La situation des réfugiés et des migrants forcés en Libye,

qui sont détenus dans des centres de détention et sont victimes de différentes formes de mauvais traitements, nécessitent une attention et des solutions, comme le Haut-Commissaire l'a dit aujourd'hui.

La Russie contribue au renforcement du régime international de protection des réfugiés. Nous accueillons et installons un grand nombre de réfugiés et de migrants forcés en provenance de différents États, y compris l'Ukraine, en fournissant une assistance humanitaire considérable par les voies bilatérales et multilatérales et en aidant les États d'origine à créer les conditions favorables au retour des réfugiés. En été 2018, la Russie a lancé une initiative pour faciliter le retour volontaire des réfugiés syriens, et nous observons une dynamique soutenue dans ce processus. Près de 1000 personnes retournent chaque jour en Syrie, essentiellement du Liban et de la Jordanie. Depuis juillet 2018, plus de 177 000 personnes au total y sont retournées. Nous devons aider les Syriens à réaliser ce droit légitime. Nous sommes convaincus que les organisations humanitaires internationales doivent jouer un rôle toujours plus grand à cet égard, et nous invitons instamment le HCR à redoubler d'efforts pour aider au rapatriement des Syriens. Pour sa part, la Russie s'active aussi dans ce domaine. De plus en plus de régions du pays deviennent sûres pour la population. Nous nous efforçons activement de reconstruire l'infrastructure de base comme l'approvisionnement en eau et en électricité, les écoles, les hôpitaux et les logements, nous procédons au déminage humanitaire, et nous prodiguons les soins d'urgence à ceux qui en ont besoin.

Je voudrais souligner en particulier que le processus de retour des Syriens réfugiés et déplacés doit être volontaire, et ne doit pas être limité par des conditions artificielles ou politisé, comme certains essaient de le faire en intimidant ouvertement ceux qui souhaitent retourner chez eux et en les empêchant de quitter les camps de réfugiés. Au lieu d'être utilisée pour aider les réfugiés à retourner chez eux et à s'y réinstaller de façon permanente, l'aide internationale va essentiellement aux camps de réfugiés en dehors de la Syrie et maintient ainsi le statu quo. Nous sommes particulièrement préoccupés par la situation dans le camp de Roukban, où des dizaines de milliers de personnes sont maintenues sous perfusion humanitaire dans des conditions absolument inacceptables. Une majorité écrasante d'entre elles veulent quitter le camp. La Russie a ouvert deux couloirs humanitaires pour leur permettre de quitter le camp, et le Gouvernement syrien a aussi pris les mesures nécessaires pour permettre leur évacuation vers les lieux de

résidence de leur choix à Lattaquié, Khalidiyé, el-Amar, Homs, Mkhin, Qariatein et Palmyre, ainsi que dans les banlieues de Damas et d'Alep.

De concert avec les représentants du HCR, du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, de la Société du croissant-Rouge syrien et des autorités syriennes, les militaires russes ont organisé nombre de réunions de coordination pour concevoir des mesures graduelles visant à réinstaller les résidents de Roukban. Nous sommes disposés à poursuivre le dialogue concernant Roukban avec toutes les parties intéressées, notamment l'ONU, les États-Unis et la Jordanie, sans conditions préalables ou politisation des aspects humanitaires de ce problème.

Je voudrais, pour conclure, dire à nouveau que la Russie entend continuer de fournir un appui et une aide systématiques aux activités du HCR, qui sont d'une importance vitale pour les millions de personnes qui ont été forcées d'abandonner leurs foyers.

M. Meza-Cuadra (Pérou) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, nous vous remercions d'avoir convoqué la présente séance d'information et nous remercions le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, M. Filippo Grandi, de son exposé complet et opportun, ainsi que du travail que lui-même et son personnel dévoué effectuent dans des situations très difficiles.

Le Pérou suit avec une attention soutenue et avec préoccupation la situation alarmante que vivent les quelque 25 millions de réfugiés dans le monde, et exprime sa solidarité avec ces populations. Nous reconnaissons que cette situation a la capacité de peser sur tous les États, et de façon particulière sur les pays en développement. Face à ces chiffres alarmants, qui tendent à augmenter année après année, nous saluons l'adoption du pacte mondial sur les réfugiés en décembre 2018, qui constitue une base juridique pour créer des mécanismes plus justes et plus équitables et lutter contre la xénophobie et la discrimination. Ce pacte réaffirme l'engagement pris par la communauté internationale de trouver des outils de coopération face aux problèmes transfrontières et d'aider à améliorer les conditions des pays d'origine pour faciliter le retour sûr et volontaire des réfugiés. Il est particulièrement intéressant d'encourager une mise en œuvre qui associe divers secteurs, en particulier les institutions financières internationales et régionales, et c'est pourquoi nous voudrions demander à M. Grandi de développer davantage ses observations à cet égard.

Cette question est une question prioritaire pour le Conseil et il suffit de rappeler, pour s'en convaincre, que 57 % des réfugiés dans le monde proviennent de pays qui sont inscrits à l'ordre du jour du Conseil, qu'il s'agisse du Soudan du Sud, de l'Afghanistan, de la Syrie, de la grave situation des Rohingya au Bangladesh ou encore des conditions terribles dans lesquelles vivent les migrants et les réfugiés en Libye, et qui risquent encore de se dégrader en raison des affrontements récents. De même, nous sommes préoccupés par l'augmentation constante du nombre de réfugiés et de migrants vénézuéliens sur l'ensemble de notre continent, y compris dans mon propre pays, et par la gravité de leur situation, une question qui sera abordée en détail demain. Nous tenons à souligner l'esprit de solidarité et les ressources qui ont été mobilisées par les pays qui accueillent ces réfugiés, en dépit des difficultés que cela suscite.

Le Pérou estime qu'il est indispensable de s'attaquer aux causes profondes de ces déplacements internationaux et de réagir collectivement, en temps voulu, aux divers défis et vulnérabilités auxquels nous sommes tous confrontés, tels que les changements climatiques, la désertification, les inégalités croissantes, la corruption, l'accumulation d'armes ou l'extrémisme violent menant au terrorisme, entre autres phénomènes de portée mondiale et à dimension transnationale. Il faut s'attaquer à tous ces problèmes en faisant participer davantage les femmes et les jeunes, car c'est le seul moyen de garantir la définition d'une vision commune pour un avenir pacifique, ouvert à tous et durable.

À cet égard, le Conseil de sécurité a un rôle à jouer dans la hiérarchisation des efforts et des outils pour prévenir les conflits et instaurer une paix durable. Il faut encourager à cette fin une démarche plus systémique, fondée sur une analyse des risques et des plans de gestion, qui doivent être fournis en temps voulu par le Secrétaire général et les divers organismes et programmes du système des Nations Unies.

En guise de conclusion, le Pérou tient à redire son attachement à l'important travail réalisé par M. Grandi et le HCR. Nous espérons avoir l'occasion de poursuivre notre échange de vues à l'avenir. Nous ne doutons pas que sous sa direction, au-delà de la complexité des crises actuelles de réfugiés et avec l'appui et la volonté politique de la communauté internationale, nous serons en mesure d'offrir une nouvelle chance aux millions de personnes qui, aujourd'hui, se trouvent en situation de grande vulnérabilité.

M. Alotaibi (Koweït) (*parle en arabe*) : Je souhaite la bienvenue à M. Filippo Grandi et le remercie chaleureusement de l'exposé détaillé et complet qu'il vient de faire. Je tiens aussi à saluer le rôle important du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). J'apprécie à sa juste valeur la relation que le Koweït entretient avec le HCR, en particulier parce que mon pays pâtit de la crise des réfugiés qui sévit dans de nombreux États de notre région. Nous avons contribué autant que possible à l'action du HCR par des contributions volontaires, et nous continuerons à le faire afin d'atténuer les souffrances des réfugiés.

M. Grandi a donné de nombreux détails importants dans son exposé, et je ne répéterai pas les chiffres qu'il a cités. Toutefois, il est évident qu'il existe un lien entre l'action du Conseil de sécurité et celle du HCR. Lorsque le Conseil ne parvient pas à régler, contenir ou gérer un conflit, cela complique le travail du HCR et des autres institutions spécialisées compétentes. Il y a donc un effet de vases communicants entre l'action du Conseil et celle du HCR, et d'autres organismes compétents. L'incapacité à prévenir le déclenchement des conflits et de s'attaquer à leurs causes profondes provoque des flux de réfugiés dont le coût politique et financier est énorme, ce qui entraîne une déstabilisation au niveau régional. S'enclenche alors un cercle vicieux entre conflits et déplacements.

Le Koweït estime qu'il est important de régler les conflits le plus tôt possible afin d'éviter qu'ils ne s'aggravent. Il faut aussi s'attaquer à leurs causes profondes si l'on veut faire en sorte qu'ils ne se reproduisent pas. C'est tout à fait conforme à la vision du Secrétaire général et au rôle de l'Organisation qui, par l'intermédiaire de tous ses organes, se doit d'atteindre cet objectif. Le Conseil de sécurité doit jouer son rôle et assumer ses responsabilités en utilisant tous les outils à sa disposition pour mettre fin aux conflits et maintenir la paix et la sécurité internationales.

Il est clair que ce n'est qu'en les abordant de manière globale et dans toutes leurs dimensions qu'on parviendra à régler durablement et efficacement les problèmes liés aux déplacements forcés. Une crise internationale appelle une réponse internationale, fondée sur la coopération aux niveaux régional et mondial. Nous attachons une grande importance aux efforts déployés par le HCR, qui s'appuie pour cela sur le pacte mondial sur les réfugiés. Nous appelons également au respect du droit international, du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme, ainsi

qu'à la pleine application des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

L'aide humanitaire est un élément important de la réponse à la crise actuelle des déplacements. Préserver la dignité de tous ceux qui sont dans le besoin exige des plans efficaces et à court terme ainsi que des solutions durables et à long terme. La communauté internationale continue de se montrer généreuse et solidaire à l'égard des réfugiés partout dans le monde, comme l'a noté M. Grandi dans son exposé. Il convient de souligner l'importance du rôle joué par les communautés et les États qui accueillent un nombre important de réfugiés et leur fournissent un appui. Nous soulignons également le rôle des institutions, de la société civile et des organisations non gouvernementales qui travaillent sans relâche pour offrir une vie digne et une seconde chance à tous ceux qui en ont besoin dans les zones de conflit.

L'ONU et les autres organisations humanitaires doivent pouvoir faire leur travail et fournir, sans entrave, une assistance humanitaire complète ainsi que des services de base aux réfugiés, notamment en matière de santé et d'éducation, en plus d'un soutien psychologique et social. Nous invitons instamment la communauté internationale à continuer d'appuyer le HCR.

J'aurais deux questions.

Premièrement, en ce qui concerne la fourniture de l'aide humanitaire à ceux qui en ont besoin, nous avons pu voir les problèmes auxquels les organismes des Nations Unies, y compris le HCR, ont dû faire face pour pouvoir atteindre les personnes en mal d'assistance, ce qui leur a parfois pris des mois. Le Koweït a proposé à plusieurs reprises qu'il ne soit pas possible d'user du droit de veto au Conseil pour empêcher la fourniture d'une aide aux personnes déplacées et aux réfugiés. Face à une telle situation, y-a-t-il autre chose que le Conseil pourrait faire?

Deuxièmement, en ce qui concerne le mémorandum d'accord entre le HCR et le Gouvernement du Myanmar, M. Grandi a évoqué la question des réfugiés rohingya et de leur retour dans des conditions sûres, dignes et sur une base volontaire. Il s'agit là d'une exigence internationale. Le Myanmar affirme qu'il n'est pas opposé au retour des réfugiés, et le Bangladesh dit qu'il est lui aussi d'accord que ces réfugiés rentrent chez eux. À l'approche de la date d'expiration du mémorandum d'accord et alors que les conditions sur le terrain ne sont pas encore propices à leur retour, comment

pouvons-nous contribuer à améliorer la situation et accélérer le retour des réfugiés dans leurs lieux d'origine?

M. Delattre (France) : Je voudrais commencer par remercier le Haut-Commissaire pour les réfugiés, M. Filippo Grandi, pour son intervention très éclairante mais aussi très importante. Au-delà, qu'il me soit permis aussi de rendre un hommage très appuyé à son action et aux équipes du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) pour leur travail remarquable afin de protéger les réfugiés et de défendre leurs droits. Le HCR peut compter, comme le Haut-Commissaire le sait, sur l'appui résolu de la France dans le cadre de notre partenariat exemplaire, ainsi que sur l'engagement de la France en faveur du respect inconditionnel du droit d'asile en Europe et partout dans le monde.

Le Haut-Commissaire l'a rappelé, 2019 est l'année d'un sombre record : 70 millions de personnes contraintes à l'exil ou réfugiées. Sans entrer ici dans une énumération des pays concernés, je souhaiterais en écho à ces propos insister sur trois priorités qui, me semble-t-il, doivent guider notre action : le partage des responsabilités d'abord, la réponse aux causes profondes des déplacements ensuite, et le respect de principes pour guider et aider le retour des réfugiés.

D'abord donc, j'aborderai la question du partage des responsabilités et de l'exigence de solidarité. L'accueil des réfugiés est autant une obligation internationale qu'un devoir moral. Il est de la responsabilité des États de protéger sur leur territoire les ressortissants étrangers qui ont fui leur pays à la suite de persécutions. Nous devons également assurer des voies sûres et légales pour ces personnes, qui s'exilent trop souvent, on le sait tous, au péril de leur vie. C'est dans cet esprit que la France a organisé des missions de protection, en lien avec le HCR, au Niger et au Tchad : environ 1150 réfugiés, particulièrement vulnérables, ont ainsi pu être réinstallés en France dans ce cadre.

Nous devons également tout faire pour soutenir les pays qui sont en première ligne face aux déplacements de grande ampleur. Ce n'est qu'à travers une approche concertée que nous parviendrons à améliorer la prise en charge des réfugiés et que nous aboutirons à une meilleure gestion des flux migratoires. Nous devons également accroître nos efforts pour lutter contre les trafiquants et les passeurs. C'est également une priorité.

C'est dans cet esprit que le pacte mondial sur les réfugiés, et que nous l'avons adopté. Nous devons redoubler d'efforts pour entrer désormais dans la phase

de mise en œuvre de ce pacte. Le Forum mondial sur les réfugiés organisé en décembre par le HCR sera une étape majeure pour apporter une réponse collective, une réponse efficace aux défis liés à la protection et à la prise en charge des réfugiés. La France sera au rendez-vous aux côtés du HCR, qui est de loin la première institution internationale bénéficiaire de l'aide humanitaire française, et nous appelons l'ensemble des États et acteurs pertinents à y participer et à s'engager en vue de la mise en œuvre de ce pacte.

Le deuxième point concerne la réponse aux causes profondes des déplacements de populations. Chacun le sait, l'insécurité et les violations massives des droits de l'homme qui caractérisent malheureusement les conflits sont parmi les premières causes de déplacements. Il importe de prévenir ces violations et de les réprimer.

Et il revient également au Conseil de sécurité de créer les conditions d'un règlement durable des crises. En Syrie, où plus de 6 millions de personnes sont déplacées à l'intérieur du pays et 5,7 millions sont réfugiées, seul un processus politique crédible sera à même de garantir la stabilité et d'éviter de nouveaux flux de réfugiés. En Libye, l'escalade de la violence a déjà poussé 2800 personnes ces derniers jours à quitter les zones de conflit et aggrave la situation déjà très précaire des migrants et des réfugiés. Nous appelons tous les responsables libyens à rester engagés dans le processus mené par le Représentant spécial du Secrétaire général, car seule une solution politique permettra de stabiliser durablement le pays et de relever les défis liés aux migrations. J'aurais à cet égard une question pour le Haut-Commissaire concernant la coopération entre le HCR et les autorités libyennes pour assurer la protection des migrants et des réfugiés.

S'agissant des réfugiés palestiniens, qui sont plus de 5 millions dans la région, nous appelons là aussi à une solution réaliste, équitable, juste et durable dans le cadre d'un futur accord israélo-palestinien, sur la base des paramètres internationalement agréés. D'ici là, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient doit continuer à bénéficier de tout notre soutien, dans le contexte de la suspension de la contribution américaine. La France, pour ce qui la concerne, a doublé cette année sa contribution à l'Office.

Enfin, au Venezuela, dont nous reparlerons demain, environ 5000 personnes quittent le pays chaque jour et il y a désormais plus de 3,4 millions de migrants et réfugiés vénézuéliens. Les origines de cette

crise sont politiques et institutionnelles et seules de nouvelles élections présidentielles libres, transparentes et crédibles permettront d'y mettre fin.

Enfin, mon troisième point concerne le respect de principes fondamentaux pour le retour des réfugiés. Il est de notre responsabilité à tous de veiller au caractère volontaire des retours de réfugiés dans leur pays d'origine. Les États doivent s'assurer des conditions de retour sûres et dignes, sur la base d'un accès à l'information concernant le lieu envisagé pour leur retour. Chacun sait aujourd'hui qu'en Syrie ou en Birmanie, pour ne prendre que ces deux exemples, de telles conditions ne sont absolument pas remplies aujourd'hui. En Syrie, la France est extrêmement préoccupée par les informations faisant état d'arrestations arbitraires de réfugiés de retour chez eux par les services de sécurité syriens. En Birmanie, il n'y aura pas de retour possible pour les réfugiés rohingya sans une pleine liberté de circulation et un accès entier aux services de base.

Pour revenir à ce qu'a dit le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés au début de son importante intervention, l'attitude à l'égard des réfugiés est l'un des marqueurs d'une époque et de la boussole qui guide nos contemporains. Alors en écho à sa déclaration, je voudrais réitérer ici la conviction de la France que seule une approche globale et collective, responsable et solidaire, permettra de répondre efficacement et durablement au défi posé par l'augmentation du nombre de réfugiés. La France est déterminée à continuer à ne ménager aucun effort en ce sens.

M. Cohen (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis sont déterminés à aider les personnes déplacées en raison de circonstances indépendantes de leur volonté. De ce fait, nous demeurons le plus important donateur d'aide humanitaire dans le monde.

Nous nous efforçons de fournir une assistance aussi près que possible des foyers des réfugiés afin de les aider jusqu'à ce qu'ils puissent rentrer chez eux en toute sécurité, volontairement et dans la dignité. Toutefois, les besoins humanitaires dépassent largement les capacités d'un seul donateur. Nous encourageons les autres États, ainsi que les acteurs du développement et le secteur privé, à accroître leurs contributions humanitaires dans le monde entier.

Comme de nombreux collègues l'ont dit, le pacte mondial sur les réfugiés constitue une base pour une

réponse prévisible et un meilleur partage des charges entre les États Membres. Nous soutenons les principaux objectifs du pacte. Nous encourageons les pays qui n'accueillent pas de réfugiés et les pays qui ne fournissent pas d'aide humanitaire à faire davantage. Nous sommes favorables à l'assouplissement des pressions sur les pays d'accueil des réfugiés, y compris par le biais d'options de pays tiers, et la facilitation des perspectives autres que la réinstallation traditionnelle. Nous appuyons également les efforts visant à améliorer les conditions dans les pays d'origine pour permettre des retours sûrs et volontaires.

Nous saluons les efforts considérables déployés par les nombreux pays hôtes. Cela inclut des pays qui ont ouvert leurs portes à la situation sans précédent de millions de personnes vulnérables du Venezuela et de la Syrie.

Nous prenons note des mesures admirables que les pays du monde entier prennent pour protéger les réfugiés. L'Éthiopie élargit l'accès des réfugiés au travail, à l'éducation et à d'autres services de base. La Jordanie s'est engagée à autoriser tous les enfants à accéder à l'éducation publique. En Turquie, près de 4 millions de réfugiés ont accès gratuitement aux soins de santé, au travail et à l'éducation. La Thaïlande a accordé la nationalité à plus de 30 000 apatrides et le Pakistan a entamé un dialogue national sur la possibilité d'offrir la citoyenneté aux réfugiés qui y sont nés.

Nous devons éviter la tentation d'insister prématurément pour que les individus soient renvoyés dans les pays ou régions qu'ils ont fui. La Syrie est un exemple où, comme le Haut-Commissaire vient de nous le dire, la plupart des réfugiés ne sont pas prêts à rentrer. Les conditions dans de nombreux lieux de retour ne sont pas sûres. Nous sommes préoccupés par les informations faisant état de retours involontaires dans certains contextes et demandons aux États d'agir conformément à leurs obligations en vertu du droit international et de respecter le principe de non-refoulement. Nous encourageons le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et ses partenaires à redoubler d'efforts pour surveiller la situation des personnes qui retournent dans leur région d'origine, qu'il s'agisse de réfugiés ou de personnes déplacées. Dans ce contexte, je voudrais demander au Haut-Commissaire son point de vue non politisé sur les options qui s'offrent actuellement aux résidents du camp de Roukban et dans quelle mesure il estime qu'ils ont la possibilité de rentrer chez eux de manière sûre, volontaire et digne.

Nous encourageons les États à éviter les actions qui pourraient exacerber les déplacements. Le retour des réfugiés a plus de chances d'être durable si des garanties de base, telles que les droits légaux, l'accès à la terre, le logement, les services sociaux et l'inclusion économique, sont en place. Cela réduit la probabilité que les réfugiés aient de nouveau besoin de chercher un lieu sûr au-delà des frontières internationales. Nous appuyons pleinement ce que le Haut-Commissaire a dit s'agissant de trouver des solutions dès le début d'une crise de déplacement de population, de s'attaquer aux causes profondes et aux moteurs de déplacement, et de gérer efficacement les déplacements dus à des facteurs multiples ou à des flux migratoires mixtes. Comme l'a dit le Secrétaire Pompeo, le meilleur moyen d'aider est d'œuvrer pour mettre fin aux conflits qui sont à l'origine des déplacements. La recherche d'une solution à ces conflits est une responsabilité fondamentale du Conseil que nous devons pleinement assumer.

Depuis plus d'un an, nous nous efforçons de nous attaquer aux causes profondes de la crise humanitaire au Venezuela par l'intermédiaire de cette instance, en vain. Il est autant mensonger aujourd'hui qu'au début de la crise de dire aux pays voisins du Venezuela, qui accueillent collectivement plus de 3 millions de réfugiés, que la situation ne menace pas la sécurité et la stabilité régionales. Nous continuerons de tirer la sonnette d'alarme sur la situation humanitaire catastrophique du peuple vénézuélien, notamment durant le débat de demain.

Je vous remercie à nouveau, Monsieur le Président, d'avoir organisé la présente séance pour débattre de la situation de millions de personnes déplacées dans le monde, qui ont les mêmes espoirs et les mêmes rêves pour l'avenir que nous tous : l'accès à l'éducation pour nos enfants, aux responsabilités et aux droits fondamentaux de la citoyenneté démocratique, et, surtout, à la sûreté et à la sécurité afin de pouvoir vivre une vie normale. Les États-Unis resteront à la tête des efforts visant à soutenir cet avenir.

M. Pecsteen de Buytswerve (Belgique) : Je voudrais tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, pour l'initiative de cette réunion, ainsi que M. Grandi pour son exposé inspirant.

Comme nous le savons, le nombre des personnes déplacées n'a jamais été aussi élevé dans le monde : 68,5 millions, y compris plus de 25 millions de réfugiés. Ce briefing a par conséquent toute sa place à l'ordre du jour du Conseil de sécurité, au regard des liens

entre les conflits et les flux de réfugiés et de déplacés. À cet égard, je voudrais dire que cette forte augmentation des déplacements forcés ne peut pas devenir le baromètre du déclin de notre capacité à prévenir, contenir et résoudre les conflits. L'apparition de flux de réfugiés ou de déplacés internes est dans beaucoup de cas un signal d'alerte. Ils devraient donc être considérés comme un indicateur d'alerte précoce et devraient, comme tels, figurer dans les analyses et les rapports soumis au Conseil de sécurité afin d'améliorer notre capacité de réaction et de prévention. Je voudrais demander au Haut-Commissaire pour les réfugiés ses vues à ce sujet et comment il pense que nous pourrions davantage travailler sur cet aspect d'alerte précoce.

Deuxièmement, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) met la protection au cœur de son mandat. La Belgique soutient cette centralité de la protection à travers un partenariat fort avec le HCR. Cette protection doit demeurer centrale dans toute action humanitaire soutenant les personnes déplacées : celles-ci sont en effet confrontées à de nombreux risques supplémentaires, allant des discriminations jusqu'aux violations graves de leurs droits. Compte tenu de la vulnérabilité supplémentaire des femmes et des enfants aux risques de violations, y compris les violences sexuelles, nous appelons les Nations Unies et les autres partenaires humanitaires à accorder une attention particulière à leurs besoins spécifiques, et à mettre à disposition des victimes de violences sexuelles des services médicaux et psychosociaux spécialisés.

En termes de protection, nous rappelons que les personnes déplacées sont protégées par les droits de l'homme et, selon le cas, par le droit international humanitaire et le droit des réfugiés. Nous appelons tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies à respecter le principe de non-refoulement.

Le Haut-Commissaire a parlé de la question du retour. Nous pensons que le retour et la réintégration doivent faire partie intégrante des processus de paix. Les parties au conflit doivent donner les garanties nécessaires pour que les réfugiés puissent rentrer de manière sûre, volontaire, digne, bien informée et durable. Des mesures d'accompagnement doivent être mises sur pied, dans le sens d'une réconciliation durable et d'une justice transitionnelle. Par ailleurs, les réfugiés eux-mêmes, ainsi que les diasporas, peuvent contribuer utilement aux efforts de paix et de réconciliation, et leur rôle d'acteur dans ces processus devrait être soutenu.

Enfin, ce nombre bouleversant de déplacements forcés, y inclus de réfugiés, nous amène à réaffirmer l'importance de la coopération internationale en matière de réfugiés. À cet égard, la Belgique soutient le pacte mondial sur les réfugiés, qui a été élaboré par le HCR, et espère que son adoption contribuera à donner un nouveau souffle à cette coopération internationale. Constatant que presque 60 % des réfugiés sont accueillis par seulement 10 pays et que 85 % des réfugiés se trouvent dans des pays en développement, le pacte priorise, à juste titre, le soutien aux pays d'accueil, le partage des responsabilités et des charges, ainsi que la recherche de solutions durables. Cette approche permet d'éviter des générations perdues, surtout dans des situations de crises prolongées, en raison du manque de soins de santé, d'éducation et de soutien psychosocial.

Je ne voudrais pas terminer sans rendre hommage à cet égard au travail remarquable effectué par le Haut-Commissaire et ses équipes.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de l'Allemagne.

Je vais reprendre là où M. Pecsteen de Buytswerve s'est arrêté, et remercier, M. Grandi, pour son travail. M. Grandi œuvre pour aider les personnes qui se trouvent dans une situation ô combien difficile. Notre collègue de la République dominicaine a donné des exemples dans le monde entier. Lorsque nous parlons de 70 millions de réfugiés, nous parlons du sort de 70 millions de personnes – enfants, femmes et hommes. Par conséquent, nous encourageons M. Grandi à poursuivre son travail. Il rayonne toujours d'espoir et d'optimisme, deux éléments dont nous avons besoin. Je pense que c'est la seule manière de relever ce défi. Je lui demande de bien vouloir poursuivre son travail. Il pourra compter sur le soutien indéfectible de l'Allemagne. Nous essayons d'être un partenaire fiable. Il me semble qu'en 2018, nous étions le deuxième plus important contributeur au Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. Comme d'autres l'ont fait, je demande à M. Grandi d'exprimer à tout son personnel notre admiration et notre soutien pour tout ce qu'il accomplit.

Comme l'ont dit nos collègues français, belge et américain, le pacte mondial sur les réfugiés marque un véritable tournant, et démontre la capacité du système multilatéral de s'attaquer à des questions extrêmement complexes. Pour reprendre les propos du Haut-Commissaire, la clef, ce sont la solidarité partagée et, comme d'autres l'ont dit, le partage équitable des

charges et des responsabilités. Bien entendu, c'est à l'œuvre qu'on voit l'artisan. Nous devons parler de la mise en œuvre.

En ce qui concerne les pays d'accueil, comme d'autres avant moi, je voudrais souligner combien nous attachons de la valeur à l'action des pays voisins de la Syrie, à savoir la Jordanie, le Liban, la Turquie et l'Égypte. Nous apprécions également à sa juste valeur l'action du Bangladesh et des pays voisins du Venezuela, allant de la Colombie au Pérou en passant par l'Équateur. Ces actions sont d'une importance cruciale. Il est aussi très important de donner une chance aux réfugiés, car cela leur permet de retourner dans leur pays d'origine. Lorsqu'ils se trouvent dans des pays tiers, il est moins probable qu'ils retournent chez eux. Nous souscrivons à ce que M. Grandi et d'autres ont dit au sujet des retours. Les retours doivent être volontaires, et se faire dans la sécurité, la dignité et en toute connaissance de cause. Nous avons également débattu du camp de Roukban. La Russie et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés doivent travailler en étroite collaboration pour garantir que les retours se déroulent comme décrit précédemment, et que les rapatriés ne soient ni arrêtés, ni enrôlés de force, ni expropriés de leur domicile.

S'agissant de la situation épouvantable en Libye, j'encourage le Haut-Commissaire à rester engagé et à maintenir une présence sur place. Il y a un phénomène en Libye que je voudrais souligner. Il s'agit du sort des femmes, des enfants et des réfugiés. Ils sont les plus vulnérables, en Libye, certainement, mais aussi ailleurs. Nous appuyons l'action du Haut-Commissaire, et lui demandons d'accorder une attention particulière au sort de ces réfugiés.

Je voudrais terminer mon intervention en disant un mot sur le Myanmar. Le Haut-Commissaire pourrait-il donner un peu plus de détail sur les 34 projets? En quoi consistent-ils? Pouvons-nous les développer plus avant?

En ce qui concerne le Bangladesh, je voudrais rendre hommage à ce que fait ce pays, qui n'est pas un des plus riches de la planète. Quelle est la situation des réfugiés là-bas? J'ai aussi entendu dire qu'ils pourraient être installés sur une île. Quels seraient alors les dangers pour les réfugiés au Bangladesh? Que peut-on ou doit-on faire pour les aider?

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je tiens à remercier encore une fois tous les membres d'avoir respecté le sablier. En réponse à mon

collègue russe et à sa proposition de mettre le sablier à l'horizontale, c'est ce qu'avait fait le Ministre haïtien des affaires étrangères (voir S/PV.8502), mais je crois que nous pouvons fonctionner sans cela. Je remercie également tous les membres de toutes les questions qu'ils ont posées. Elles ont été très nombreuses.

Je ne sais pas si le Haut-Commissaire partage mon enthousiasme quant au nombre de questions, mais je lui donne maintenant la parole pour y répondre.

M. Grandi (*parle en anglais*) : Je remercie tous les membres des nombreuses marques de gratitude et de soutien que j'ai reçues ce matin. Étant donné qu'elles sont l'expression de l'appui du Conseil de sécurité en tant qu'institution – l'organe suprême responsable de la paix et de la sécurité, qui est intimement lié à notre travail – et de nombreux représentants – en fait, de tous les représentants, des différents pays membres du Conseil, elles sont encourageantes pour nous.

Dans un souci de concision, je vais tenter de regrouper les nombreuses questions et remarques que j'ai entendues, en commençant peut-être par la question des retours, qui a été mentionnée par de nombreux membres du Conseil. C'est une question assez complexe. J'en ai parlé dans mes remarques liminaires. Bien sûr, nous devons être clairs, une fois de plus, sur le fait que pour le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le retour des réfugiés dans leurs foyers doit se faire dans des conditions sûres et dignes et dans la sécurité. Ce sont les trois piliers du retour; ils sont indispensables si nous voulons que les retours aient lieu dans un climat de protection internationale. Il est également vrai que les retours qui se déroulent de manière librement consentie, dans des conditions sûres et dignes, et avec un bon appui ont plus de chances d'être durables. Ceux qui ont lieu dans des conditions moins qu'idéales se traduisent très souvent par de nouveaux déplacements. Nous l'avons constaté dans de nombreuses régions. Il devient alors encore plus difficile encore d'aider les personnes, et cela crée alors une situation susceptible d'aboutir à d'autres conflits. C'est pourquoi j'invite les membres du Conseil à examiner cette question du point de vue de la stabilité et de la sécurité.

Mais, bien sûr, lorsque les déplacés choisissent de rentrer chez eux, et parfois, ils choisissent de le faire malgré des conditions difficiles – on voit par exemple des réfugiés rentrer chez eux en Syrie ou dans d'autres régions où la situation est compliquée –, alors ils ont besoin d'une aide humanitaire. Nous savons tous que la question de l'aide et de la reconstruction en Syrie

comporte de nombreux éléments et aspects politiques. J'invite et encourage les membres du Conseil à dissocier la politique, qui est inévitable après une si longue guerre, des besoins humanitaires de la population, auxquels il faut absolument répondre.

Ce qui est également très important – et je l'ai dit dans mes remarques liminaires, mais le Conseil me donne l'occasion de le redire – c'est que, dans des situations comme celle que connaît la Syrie – mais il en va de même au Myanmar et dans d'autres endroits où une vague de retour pourrait avoir lieu à l'avenir –, le HCR soit présent dans les zones de retour. Cela aussi fait partie de notre mandat de protection, surtout si nous voulons transmettre aux déplacés un message de confiance les assurant que leur retour se fera sous les yeux d'un observateur neutre et impartial, d'une présence encourageante. Or il est parfois très difficile d'obtenir qu'il en soit ainsi.

En Syrie, nous avons établi un protocole avec le Gouvernement, en vertu duquel, si nous entendons parler de choses qui peuvent arriver aux personnes qui rentrent chez elles, nous disposons maintenant d'un mécanisme pour signaler les faits au Gouvernement syrien. Mais nous ne pouvons le faire que si nous sommes présents. Faute de quoi, nous ne pouvons pas alerter les autorités. Lorsque j'étais en Syrie, il y a quelques semaines à peine, j'ai longuement discuté de cette question avec le Gouvernement syrien, et nous faisons quelques progrès à cet égard. Néanmoins, nous avons besoin d'encouragements et de progrès supplémentaires, et cela s'applique également à Roukban – pour répondre à la question posée par le représentant des États-Unis d'Amérique.

Dans le camp de Roukban, il y a une population très hétérogène qui a été privée d'aide humanitaire pendant une très longue période. La dernière fois que nous avons pu organiser, avec l'aide d'autres organismes des Nations Unies, un convoi vers Roukban depuis le territoire syrien – c'est-à-dire sans ne plus passer par la partie jordanienne –, c'était en mars. Mais nous estimons que cela va devenir de plus en plus difficile et qu'il est donc urgent de trouver une solution. Nous avons pu sonder les intentions des résidents de Roukban, et la plupart d'entre eux souhaitent rentrer chez eux, une fois que les garanties de sécurité seront en place. Sur place, la situation des personnes est très similaire à celle de nombreux réfugiés, et j'ai soulevé cette question avec les autorités à Damas mais aussi avec celles de la province de Homs, d'où viennent la plupart des résidents

de Roukban, pour leur dire à quel point il est important, si ces déplacés reviennent – et j'espère qu'ils pourront revenir –, que nous puissions être présents sur place pour garantir un climat dans lequel ils se sentiront en confiance. Je sais que la situation du camp de Roukban est très complexe parce qu'il se situe au carrefour de différents problèmes de sécurité, mais j'encourage les membres du Conseil qui ont accès aux autorités et une influence sur elles à plaider pour une telle solution et à encourager notre présence, car ce sera une garantie supplémentaire que si les déplacés reviennent – comme ils le souhaitent – ils le feront dans des conditions de sécurité.

Une question importante a été soulevée par le représentant de l'Indonésie, comme souvent d'ailleurs. Il est vrai que, lorsque je dis que les déplacés ont également le droit de ne pas revenir s'ils pensent que les conditions ne le permettent pas, se pose alors la question de savoir ce qui va arriver. Je pense ici aux crises les plus récentes, mais aussi aux Afghans, par exemple, qui sont en exil depuis des décennies – cela fera 40 ans cette année –, et aux Somaliens, qui sont disséminés dans la Corne de l'Afrique depuis 25 ou 30 ans, et la liste est malheureusement longue. Les conflits ont tendance à durer très longtemps. Que faisons-nous alors pour les pays qui accueillent ces personnes littéralement depuis des générations? Je pense que c'était là la teneur de la question du représentant de l'Indonésie, et c'est une question importante.

Je crois que c'est là que le pacte mondial sur les réfugiés peut jouer un rôle. Le pacte a été mis en place pour les nouvelles situations d'urgence, mais aussi pour les situations d'urgence prolongées. Il vise à mobiliser différents types de ressources, non seulement humanitaires mais aussi au service du développement, à s'appuyer sur le rôle du secteur privé et de la société civile, etc. Il s'agit vraiment d'un nouveau modèle. La question des modes de financement novateurs a été soulevée, et je pense que le pacte encourage déjà ce type de financement. Nous mettons déjà en œuvre le pacte dans une quinzaine de pays d'Afrique et d'Amérique latine, et nous constatons des progrès pour ce qui est d'aider les pays d'accueil à s'acquitter de la responsabilité qu'ils assument depuis si longtemps. Cependant nous devons continuer de travailler à une solution, en particulier en ce qui concerne les retours. Nous devons également continuer de dire que la réinstallation, que de nombreux membres du Conseil ont citée comme une solution importante, demeure essentielle. Et je suis d'ailleurs préoccupé de voir que les chiffres de la réinstallation

dans le monde ont nettement baissé ces dernières années. La réinstallation ne sera jamais une solution que choisiront en masse un grand nombre de personnes, mais il s'agit d'une solution à privilégier pour celles qui sont extrêmement vulnérables et exposées. J'encourage dès lors le Conseil à continuer d'examiner cet aspect.

Pour en revenir au pacte et à ce qu'il représente et aux nouvelles ressources que nous voulons mobiliser, je voudrais me faire l'écho de l'appel lancé par le représentant des États-Unis, pays qui est de loin notre principal bailleur de fonds, en disant qu'il faut élargir le pool des contributeurs, et pas seulement des contributeurs au HCR. Le pacte promeut la fourniture d'un appui bilatéral considérable aux pays qui accueillent des réfugiés. La Banque mondiale et d'autres institutions montrent réellement la voie. Le secteur privé est très intéressé. J'ai participé au Forum de Boao pour l'Asie en Chine il y a quelques jours. J'ai été impressionné par la volonté du secteur privé chinois d'apporter son appui aux opérations humanitaires dans le monde entier. Je pense que nous avons de nouvelles possibilités à explorer et que nous sommes en train de le faire, et ces possibilités sont extrêmement importantes.

Pour répondre aux observations de la délégation polonaise concernant la traite, je dirai que c'est un fléau que nous voulons tous combattre. C'est également une question dont le Conseil est saisi. Une grande partie de l'attention est axée sur le contrôle et la sécurité, ce qui est compréhensible. C'est une activité criminelle qui exige ce type de riposte. Je pense qu'il faut également la considérer plus globalement. La création de voies légales, et la réinstallation en est une, mais également dans le domaine des migrations, qui n'est pas le mien, la création de voies de migration légales sont les meilleurs moyens de combattre la traite et de la faire reculer.

Quelques questions ont été posées sur des situations spécifiques, notamment par la représentante du Royaume-Uni à propos de la Libye. Je pense que la première priorité, comme le sait le Conseil, est de mettre fin à l'escalade des hostilités en cours. Je rejoins sur ce point le Secrétaire général, qui a appelé tous les membres du Conseil à agir à cette fin de manière unie et ferme. Le Conseil de sécurité doit faire entendre sa voix car la situation actuelle en Libye est extrêmement dangereuse. Si cela est fait, et pour répondre à la question de la France à ce sujet, je pense que les relations entre les organismes tels que le HCR et l'Organisation internationale pour les migrations et les autorités doivent repartir sur de nouvelles bases. Nous ne pouvons pas continuer

d'opérer sous une pression constante, en faisant l'objet de menaces et d'intimidation et en étant tributaires d'engagements instables. Si nous voulons régler ce problème, nous devons créer un nouveau paradigme de coopération, et nous aimerions que le Conseil nous apporte son concours, mais l'objectif premier est de mettre fin à ce type d'hostilité.

Malheureusement, je dois dire que ne sachant pas s'il sera possible d'endiguer l'actuelle recrudescence des hostilités, je pense que nous devons nous préparer à l'éventualité de nouveaux déplacements, notamment dans certains pays voisins, et nous y travaillons.

S'agissant du Myanmar, les 34 projets approuvés récemment sont le résultat de deux des trois cycles d'évaluation menés par le HCR et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) sur la base du mémorandum d'accord. Le nombre d'évaluations devrait être 10 fois supérieur, mais c'est ce que nous avons pu faire dans le cadre de l'étroite marge de manœuvre que nous avons eue ces derniers mois avant l'offensive de l'Armée arakanaise. C'était vraiment un coup dur. Maintenant, la mise en œuvre de certains projets identifiés et approuvés par le Gouvernement a été autorisée, ce qui est bon signe. Nous devons poursuivre dans cette voie.

Je réitère cependant, même si j'ai l'air d'un disque rayé, que nous devons examiner les autres options. Nous devons assurer la liberté de circulation des Rohingya, dont un grand nombre sont toujours au Myanmar. Si l'on ne fait rien pour atténuer la discrimination et la marginalisation dont ils sont victimes, ceux qui résident au Bangladesh n'auront aucune raison de rentrer. C'est le cœur du problème. Il ne s'agit pas de décider que ces personnes doivent rentrer. Il faut leur en donner la possibilité. Il est cependant encourageant d'entendre dire que je respire l'optimisme. Un peu d'optimisme est nécessaire pour quelqu'un qui doit travailler dans une situation aussi difficile. Je suis encouragé par cette approbation. Comme je l'ai dit, j'espère effectuer une visite prochainement. J'espère pouvoir me rendre dans le nord de l'État rakhine. Je pense qu'il est très important que je puisse observer la situation sur place. J'espère que nous pourrons également continuer. Le PNUD et le HCR ont indiqué au Gouvernement qu'ils sont disposés à prolonger le mémorandum d'accord mais qu'ils espèrent que cette prorogation, si elle a lieu – nous ne savons pas encore – s'accompagnera de résultats concrets.

Globalement, je répète qu'il y a une conclusion importante à tirer, et le représentant du Koweït a posé

une question à ce sujet. Au Myanmar, l'accès et la présence sont également importants. Il est essentiel que les organismes humanitaires aient accès aux zones où des personnes sont en situation de fragilité.

Enfin, je souhaite revenir à la première déclaration, celle du représentant de la Guinée équatoriale, pour le remercier de nous avoir rappelé, parce qu'on ne m'a accordé que 15 minutes en début de séance, que 2019 est l'«Année des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées en Afrique : vers des solutions durables au déplacement forcé en Afrique», et qu'elle marque le cinquantième anniversaire de la Convention de 1969 régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique, un instrument extrêmement important. La Guinée équatoriale est chargée d'organiser diverses activités pour honorer cette solidarité, qui est si forte et répandue en Afrique. Il convient de rappeler que je ne parle pas uniquement des États, mais également de la solidarité dont bénéficient les réfugiés dans d'innombrables villages africains que j'ai visités durant mes déplacements. Cette solidarité signifie souvent que l'on partage le peu qu'on a en l'absence d'autres ressources.

Il me semble donc particulièrement important que nous travaillions ensemble. Le partenariat avec l'Union africaine est très solide, et je pense qu'il peut être approfondi. Nous constatons de plus en plus que l'approche à suivre pour régler les crises de réfugiés et trouver des solutions doit être régionale. Nous avons retenu de nombreux enseignements en collaborant avec l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et l'Union africaine au sujet des réfugiés somaliens, que ce soit pour renforcer la protection dans les pays hôtes ou pour rechercher des solutions en Somalie. La prochaine occasion se présentera si le processus de paix au Soudan du Sud progresse, et nous le suivons de près, car cela permettra de mettre l'accent sur la coopération en vue de remédier aux déplacements massifs. Un tiers de la population sud-soudanaise est en exil. Comme nous en avons discuté avec les parties, l'Union africaine et l'IGAD, il est important que les personnes exilées soient tenues informées de la progression du processus de paix et qu'elles aient leur mot à dire. Nous avons obtenu des résultats à cet égard. Il convient de rappeler qu'il s'agit d'une population qui a quitté son pays au moins trois fois par le passé, et sa confiance dans la paix est fragile. Si nous voulons l'obtenir, nous devons l'alimenter comme il se doit. C'est un exemple de coopération avec l'Union africaine que nous devons cultiver.

Je tiens également à souligner que cette année, nous sommes à mi-parcours d'une autre campagne importante du HCR, lancée par mon prédécesseur, l'actuel Secrétaire général, en vue de réduire et d'éliminer l'apatridie. C'est un autre aspect important de nos travaux mentionné par le représentant des États-Unis. En marge de la session annuelle du Comité exécutif du HCR en octobre, nous organiserons une manifestation spéciale sur l'apatridie. Et pour revenir sur la question des réfugiés, le Forum mondial sur les réfugiés aura lieu en décembre et marquera le premier anniversaire du pacte. Nous espérons que les États Membres y participeront au niveau ministériel pour montrer les progrès accomplis depuis la Déclaration de New York et prendre des engagements pour l'avenir.

J'ai deux observations finales. Je tiens en premier lieu à remercier le représentant de la France d'avoir souligné la nécessité d'appuyer un organisme apparenté, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). C'est extrêmement important. La stabilité de la région suppose également que les réfugiés qui bénéficient de l'aide de l'UNRWA puissent rester scolarisés et avoir accès à l'emploi et aux services de santé. En tant qu'ancien Commissaire général, je le remercie d'avoir fait cette observation, mais également parce que les pays touchés par ce problème non réglé sont également les pays qui accueillent des réfugiés syriens. C'est donc une combinaison qu'il faut garder à l'esprit en ce qui concerne l'appui à l'UNRWA.

En guise de dernière observation, j'apprécie ce qu'ont dit de nombreux membres concernant la nécessité d'établir un lien entre l'action dans les domaines humanitaire, des droits de l'homme, du développement ainsi que de la paix et de la sécurité. Je pense que c'est au cœur des réformes auxquelles le Secrétaire général nous encourage tous à participer, à l'ONU et en tant qu'États Membres. Je pense qu'il a vraiment l'ambition, si j'ai bien compris, de rassembler ces différentes perspectives, qui sont parfois en tension les unes avec les autres, et d'essayer de tracer une voie dans laquelle l'ONU peut jouer un rôle positif.

Lorsque le Secrétaire général dirige les réunions de son comité exécutif sur diverses questions, nous sommes souvent invités à y participer, bien que nous ne soyons pas un membre permanent. C'est vraiment là que toutes les dimensions de la crise sont analysées et que la position des Nations Unies est forgée. Je pense

qu'il s'agit d'une priorité très élevée de l'administration actuelle de l'ONU.

Il est important, lorsque l'on parle de paix et de sécurité, de ne pas oublier les laissés pour compte, les personnes les plus marginalisées et les plus exclues. Les réfugiés en font partie. Lorsque l'on discute de solutions, il ne faut pas oublier de les inclure.

Certains ici ont eu la gentillesse de dire que nous devrions avoir des échanges plus fréquents. Je veux juste dire que la décision appartient au Conseil. Je suis toujours disponible, comme le Conseil le sait. Je viens aussi ici pour parler de situations particulières. Je pense que la relation, si bien décrite par l'Ambassadeur du

Koweït, entre les questions relatives aux réfugiés et les questions liées à la paix et à la sécurité dont s'occupe le Conseil est très claire. Le débat de ce matin l'a prouvé encore une fois.

Je remercie une fois de plus les membres du Conseil d'avoir patiemment écouté notre point de vue.

Le Président (*parle en anglais*) : Je pense que je me fais l'interprète de tous en remerciant M. Grandi de sa déclaration et de ses remarques initiales, ainsi que de ses réponses à toutes les questions qui ont été posées et à toutes les observations qui ont été formulées.

La séance est levée à midi.